



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

*Séance du 09 avril 2024*

**Objet de la délibération : Vote du compte administratif 2023**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 14 heures, à la Grange de Chambord de Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

**Présent(e)s avec voix délibérative :**

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Érick AUDEBERT, Mme. Nicole SAUGET, M. Bernard BAUCHER, M. Charles BABLIN, M. Alain BARDEY, M. Romain GASSIPARD, M. Jacques PALLAS, Mme. Chantal CREPAT, M. Éric TOUPET, M. Jean Jacques ONFRAY, M. Jean-Paul DAVID, M. Dominique LEVEQUE

**Excusés:** Mme. Emilie COMPAIN, Mme Sabine MOREVE, M. Olivier PERREAU, M. Jany GIBERT, Mme. Céline MILLERIOUX

**Absents:** M. Damien PRELY, M. Rémy POINTEREAU, M. François LEGNIER, Mme. Anne Elisabeth LE FELIC

**Pouvoirs:** Mme. Emilie COMPAIN donne pouvoir à M. Jacques PALLAS, et M. Olivier PERREAU donne pouvoir à M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN

**Présentes sans voix délibérative:** Mmes Angélique BELLAIR et Inès MEKLATI

**Secrétaire de séance :** Chantal CREPAT

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 13

Nombre de votants : 13

Date de convocation : 21 Mars 2024

En tant qu'Ordonnateur des finances du Conseil Syndical, Monsieur le Président ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle, après la désignation de Monsieur AUDEBERT Erick, qui préside le Conseil pour cette délibération.

Comme le Compte de Gestion qui est dressé par le Trésorier, comptable public, Monsieur le Président, ordonnateur des Finances du Syndicat, doit également et annuellement, dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et dépenses correspondant à l'exécution du budget principal du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval.

Le Compte Administratif 2023 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval étant identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier principal, et présentant le même résultat pour l'exercice 2023, qui se décline comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200079044-20240409-2024-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Publication : 25/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



La Secrétaire de séance, Chantal CREPAT



Le Président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Ainsi Fait et délibéré à LURRY-SUR-ARNON le 09/04/2024

en Préfecture.  
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera notifié et transmis  
Ont signé les membres présents, après lecture faite.

l'Arnon Aval.  
**Approuve** le Compte Administratif 2023 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de  
**Après en avoir délibéré**, le Conseil Syndical, à 13 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 « Abstention »,  
Ne prend pas part au vote, et est sorti durant l'ensemble des débats : Monsieur le Président.

**Considérant** que le Compte Administratif est identique au Compte de Gestion dressé par le Trésorier  
principal, et propose le même résultat pour l'exercice 2023,

Vu l'instruction M57,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval.  
Les membres du Conseil Syndical sont invités à approuver le Compte Administratif 2023 du Syndicat

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2023 d'un montant de 276 918,98€.  
l'exercice 2022 en fonctionnement qui s'élève à 95 664,83€.

Le déficit en Investissement est compensé grâce au report de l'excédent de 2022 d'un montant de  
136 955,77€, et à l'excédent de fonctionnement, vient s'ajouter également le report d'excédent de

2023, et un excédent de fonctionnement de 77 168,84€.  
Il apparaît, un déficit d'investissement de 32 870,46€ lié aux subventions qui n'ont pas été perçues en